

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2024

Présents : Edouard Meunier, Raymond Combaz, Carole Fontaine, Sylvie Duc, Juliette Derimay, Jean-Louis Joly, Guillaume Bedhet, Didier Maccarinelli, Jacqueline Bieth, Sandra Lepoint, Elisabeth Bordet, Romain de Saint Jores, Karine Bouvier-Bangillon, Stéphanie Mansord.

Excusé : Nicolas Albrieux,

Président : Edouard Meunier

Secrétaire : Carole Fontaine

Le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet.

1. Points sur les dossiers en cours

Chantier de la résidence des Agathines : les travaux suivent le planning prévu. Une grue va être installée pour la construction du bâtiment les 30 septembre et 1^{er} octobre, une fois achevés la réalisation des berlinoises et l'évacuation des déblais. Les travaux pour la microcrèche seront menés en même temps que l'aménagement des logements, l'objectif étant que tout le volume soit opérationnel fin décembre 2025.

La demande de financement pour la microcrèche de 12 places a été présentée à la Caf qui devrait en délibérer lors de son conseil d'administration du mois de septembre. Des rencontres préalables ont confirmé le besoin en nouveaux équipements pour la petite enfance, avec la création de 216 places au niveau du département. Le projet de Queige est donc très pertinent. Plus de 200 000 euros de subventions sont attendues, ainsi qu'un prêt à taux zéro sur 15 ans de 200 000 euros. L'Etat a d'ores et déjà accordé une première subvention de 75 000 euros (DETR).

Projet de lotissement du Barchat : Suite à l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet Vial et Rossi, une rencontre a eu lieu avec la SEM4V qui est intéressée par un investissement à Queige (commune jugée attractive, proximité d'Albertville). Lors de cette rencontre, a été également évoqué le projet de Champ Marmot pour permettre une option de locations, en accord avec le groupe Sully.

Activités de l'été : Les conditions météo, défavorables en juillet, ont pesé sur la fréquentation touristique en montagne en pays de Savoie-Mont-Blanc en général, et en Beaufortain en particulier. Pour le camping, le bon remplissage de fin juillet et d'août permettra de rattraper la baisse du chiffre d'affaires constatée entre le 15 juin et le 20 juillet.

La zone aquiludique a été très fréquentée en période de chaleur (fin juillet/août), avec d'excellents retours. Sur un plan technique, nous avons dû faire face à une consommation en eau des jeux plus importante que prévu, et une ressource en baisse par rapport à ce qui était attendu (captage d'un des 2 ruisseaux du Boubioz non opérationnel), d'où une interruption des jeux entre 12 h 30 et 13 h 45, afin de permettre à la cuve tampon de 30 m³ de se remplir. Une étude est en cours avec le maître d'œuvre Abest pour réfléchir à des solutions pérennes pour éviter cet inconvénient.

La séance de cinéma de plein air du 7 août a réuni une centaine de personnes, avec d'excellentes conditions météorologiques.

2. Décisions modificatives de crédit

Le conseil vote à l'unanimité l'intégration des subventions notifiées et inscription des dépenses correspondantes dans les opérations : 8 500 euros pour la forêt (Sylvactes), 75 000 euros pour la microcrèche (Etat DETR), 50 000 euros pour le sylvatorium (Etat), 21 000 euros pour la voirie (Département FDEC), 31 000 euros pour la voirie (Département FREE).

3. Modifications des tarifs du réseau de chaleur :

Les tarifs du réseau de chaleur mis en service en 2018 n'avaient pas augmenté depuis. Il convient donc de faire face à la hausse des charges variables (plaquettes forestières, électricité et autres consommables. Le conseil adopte à l'unanimité la proposition de passer de 50 à 70 €/MWh à compter du 1^{er} octobre 2024 (les frais fixes, qui représentent l'essentiel de la facture, restent inchangés).

Par ailleurs, l'étude d'extension du réseau de chaleur est en cours, qui devra dans un 1^{er} temps, desservir 30 logements supplémentaires (12 de la résidence Agathine, 13 de l'OPAC et 6 de la SEM4V).

4. Demande de subvention au titre du fonds verts pour la réfection des berges du Doron et de la route de la Frachette

En complément du dossier déposé par la commune auprès des services de l'Etat (fonds DSEC) et du Département (Fonds FREE), il semble possible de mobiliser des fonds disponibles auprès du Fonds Vert (Etat). Le conseil décide à l'unanimité de déposer deux dossiers :

- Un concernant la réfection de la piste forestière de la Frachette, obstruée suite à deux éboulements consécutifs, un premier épisode en 2021 a mis en mouvement plusieurs milliers de m³, un second glissement a eu lieu lors des pluies diluviennes de l'automne 2023. Cette piste est essentielle pour l'exploitation d'une grande zone forestière, communale et privée, ainsi que pour le bon entretien de prises d'eau alimentant la toute nouvelle microcentrale hydroélectrique de Villarasson, mise en service en 2020.

Les estimations de réouverture de cette piste s'élèvent à 227 653 euros. En collaboration avec l'ONF, un dossier de demande de subvention auprès du FEADER (Europe) sera également déposé.

- Un concernant le rétablissement des berges du Doron, afin également d'assurer une meilleure protection de la promenade confort, du camping et du terrain de foot. A la demande de la DDT, une étude est en cours pour montrer que les travaux envisagés auront également pour effet d'améliorer l'écoulement du Doron en cas de crue, en élargissant son lit majeur.

5. Programme coupe de bois 2025

Le conseil municipal adopte le programme de coupe de bois proposé pour l'ONF, et note que par rapport au plan d'aménagement, suite à l'impossibilité d'utiliser la piste de Frachette une inversion de deux parcelles avec celles prévues en 2026. Par ailleurs, le conseil est informé des difficultés de réalisation de coupes à câble sur le territoire, faute d'entreprise disponible. La coupe prévue cette année ne sera pas réalisée.

6. Fonds d'amorçage et lutte contre le scolyte

L'Association des Communes forestières propose un fond d'amorçage pour la réalisation des coupes de bois des parcelles, le conseil municipal accepte de signer la convention avec la commune forestière pour une avance de 36 000 euros.

Le conseil décide également à l'unanimité d'adhérer au programme de lutte contre les bois scolytés mis en place par le Département, permettant une aide de 750 €/ha afin de favoriser l'abattage des bois atteints.

7. Cession terrain à Trevor Garlik

Monsieur Trevor Garlik souhaite devenir propriétaire d'un morceau de parcelle communale (8 m²) sur lequel a été implanté un mur de soutènement. Relevant d'une logique évidente, le conseil accepte à l'unanimité cette cession.

8. Noms des rues

Suite à l'implantation de nouvelles habitations nécessitant la validation de leur adressage, le conseil municipal décide de nommer la voie reliant les habitations de la zone du Gratier à la Route du Platon «*Chemin du Gratier*», et de nommer «*chemin des Glières*» la prolongation de l'ancien tronçon jusqu'à la route d'Albertville.

9. Loi APER

Le conseil confirme les deux actions retenues dans le cadre du programme d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (APER), à savoir l'extension du réseau de chaleur communal et la création de zones pour la pose de panneaux photovoltaïques (secteur église, zone artisanale de Plan Pitton et aire de loisirs).

10. Questions diverses

Conformément aux décisions du précédent conseil, la signature du compromis de vente de l'ancien bâtiment Tivoly entre la commune et l'entreprise d'électricité SBE a été réalisée chez Me Masson, notaire à Ugine. L'entreprise prévoit une installation dans ses nouveaux locaux en janvier 2026, après d'importants travaux.

Projet d'installation d'un distributeur de pizzas au rond-point : en début de séance, Sandrine Mazari (société Just Queen) est venue proposer l'installation d'un distributeur de pizzas 24/24 au rond-point de Queige (pizzas de 9 sortes récupérables froides ou cuites). Suite au débat, le conseil décide de différer sa décision, dans l'attente de connaître le résultat d'implantations similaires (Marthod) et d'étudier la complémentarité avec les offres existantes (marché de producteurs, commerces du village).

Littérature voyageuse : Un atelier de photos cyanotiques sera exposé à la bibliothèque de Queige le 5 octobre. Juliette Derimay s'inquiète des conséquences de la fermeture pour 2 ans du centre de la Lechère, celui-ci étant le principal centre d'alimentation de livres pour la bibliothèque de Queige. Une conférence aura lieu le vendredi 13 septembre à 20h sur le thème "1793, le fabuleux destin de Pierre Bouchet, maire de Queige, pendant la Révolution", avec diapos animée par Bernard HUBERT.

Le repas des ainés aura lieu le dimanche 10 novembre 2024.

La séance est levée à 21 h 40

Prochains conseils fixés au lundi 14 octobre et au lundi 9 décembre à 19 h 30.

En mairie, le 6 septembre 2024

Le Maire, Edouard MEUNIER

